

# LA FORMATION D'INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE A L'UNIVERSITÉ DU MINHO

*FRANÇOISE BODÉNEZ*

---

Interprète de Conférence  
Membre de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC)  
Membro da Comissão Directiva do Curso de Especialização em Interpretação de Conferência  
Instituto de Letras e Ciências Humanas  
Universidade do Minho (Portugal)

## INTRODUCTION

En septembre 1991, l'Université du Minho a été contactée par la Direction Générale des Communautés Européennes du Ministère portugais des Affaires Étrangères, pour mettre en place, avec la collaboration du Service Commun Interprétation-Conférences (SCIC) de la Commission Européenne, un cursus post-universitaire de formation d'interprètes. Ses efforts ne se sont concrétisés qu'il y a un an, avec le démarrage du premier cours. Le SCIC finance cette formation et fournit une aide pédagogique importante.

Il s'agit du premier cours de formation d'interprètes, reconnu par la Commission européenne, fonctionnant au Portugal. De niveau post-universitaire et d'une durée de huit mois, intensif, il débouche directement sur l'exercice de la profession d'interprète au sein des organisations internationales. Avant d'évoquer cette formation nouvelle, il est toutefois indispensable de présenter la profession d'interprète de conférence, assez peu connue au Portugal, et de passer en revue la situation de l'interprétation en langue portugaise.

Pour commencer, je ferai une affirmation quelque peu provocatrice: l'interprétation n'est pas un métier des langues. Sans doute vous demanderez-vous alors ce que je viens faire dans une Rencontre sur l'Enseignement des Langues Vivantes dans l'Enseignement Supérieur au Portugal. En réalité, il ne suffit pas de connaître quelques langues pour devenir interprète. Les langues ne constituent que l'un des éléments du travail extrêmement complexe de l'interprète. Ma présence ici a pour objectif de mieux faire connaître cette profession et la formation que nous offrons.

## LA PROFESSION D'INTERPRÈTE DE CONFÉRENCE

### Définition de l'interprétation

Il convient, en premier lieu, de distinguer l'interprétation de conférence de la traduction. Le traducteur est chargé de la traduction du texte écrit, tandis que l'interprète traduit le discours oral. Bien entendu, la profession d'interprète de conférence ne doit pas non plus être confondue

avec celle de guide-interprète. La fonction de ce dernier est d'accompagner des groupes de touristes, tandis que l'interprète de conférence exerce son activité, comme son nom l'indique, dans les conférences internationales, que ce soit dans le cadre d'organisations internationales (les Nations Unies, l'Union Européenne, etc.), ou résultant de l'initiative d'États, d'organisations non gouvernementales, ou d'entreprises.

Il peut travailler en simultanée, dans une cabine d'interprétation, équipé d'écouteurs grâce auxquels il suit les débats qui se déroulent dans la salle, et d'un micro. Il peut également travailler directement dans la salle de réunion, en consécutive, ce qui le conduit à mémoriser et noter sommairement des discours de cinq à dix minutes, avant d'en restituer le contenu intégral dans une autre langue. En règle générale, les interprètes de conférence travaillent toujours vers leur langue maternelle (la langue A, dite active), à partir d'une ou plusieurs autres langues (langues C, dites passives). Certains interprètes possèdent une deuxième langue active (langue B) ou, dans des cas très rares, deux langues A. Un interprète doit posséder, dans sa langue A, un niveau et une qualité d'expression irréprochables, tant du point de vue de la correction grammaticale, que de la richesse en vocabulaire.

La vitesse à laquelle se déroulent les débats conduit les interprètes à privilégier le contenu du message sur sa forme. L'interprétation (d'où son nom) n'a rien à voir avec une traduction mot à mot. L'interprète doit comprendre le contenu d'un énoncé, en «extraire» le message, puis retransmettre celui-ci de la manière la plus complète et fidèle possible, dans sa langue. L'interprétation doit se faire sur un ton aussi naturel que le discours original, pour ne pas lasser les auditeurs. Il s'agit non seulement de faire passer un message d'une langue à l'autre, mais également d'une culture à l'autre: l'idéal serait que l'auditeur perçoive un discours interprété dans toutes ses dimensions, y compris les allusions historiques, culturelles et politiques, l'humour et le ton de l'orateur.

On voit donc bien qu'il s'agit d'une tâche d'une complexité extrême, exigeant de la part de l'interprète une grande capacité de concentration, ainsi que des facultés d'analyse et de synthèse. Il doit posséder une connaissance approfondie de toutes ses langues et de la culture des pays où elles sont parlées. Ces connaissances doivent être tenues à jour, par la lecture régulière d'ouvrages et de journaux de différents pays. Outre une grande curiosité et ouverture d'esprit, qui lui permettront de s'adapter aux thèmes de conférences les plus variés, l'interprète doit posséder suffisamment de résistance physique pour faire face au stress inhérent à son travail. Il doit aimer le travail en équipe, et savoir aider ses collègues dans les moments les plus difficiles d'une conférence, sans jamais se départir de sa modestie et de sa conscience professionnelle.

### **Aperçu historique**

Il est inutile de rappeler que le métier d'interprète est très ancien. Toutefois, les progrès techniques (électricité, électronique), et l'essor des relations internationales sont à l'origine de la profession d'interprète sous sa forme moderne. Alors qu'avant la deuxième guerre mondiale, l'interprétation se fait encore en consécutive, comme par exemple à la Société des Nations, l'après-guerre voit l'avènement de la simultanée.

Ce système nouveau a plus précisément été inventé à l'occasion des procès de Nuremberg, menés contre les criminels de guerre de l'Allemagne nazie. L'interprétation simultanée permet en effet de gagner du temps, puisqu'elle n'interrompt pas le fil des débats, et rend possible l'utilisation d'un plus grand nombre de langues. Les Nations Unies, avec leurs six langues de

travail<sup>1</sup>, ainsi que l'Union Européenne, avec ses onze langues de travail<sup>2</sup>, ont presque systématiquement recours à l'interprétation simultanée pendant leurs réunions.

### **Les principaux employeurs d'interprètes**

Ces mêmes organisations internationales sont aujourd'hui les principaux employeurs d'interprètes. Le premier service d'interprétation du monde n'est autre que celui de la Commission Européenne, le SCIC, qui assure également l'interprétation dans les réunions du Conseil des Ministres, du Comité Économique et Social et de la Banque Européenne d'Investissement. Outre les quelque 400 interprètes permanents qu'il emploie, le SCIC a également recours à environ 1600 interprètes indépendants («free lance»). Les fonctionnaires sont recrutés par concours, tandis que les agents temporaires et les free lance doivent se soumettre à un test.

Les interprètes permanents des organisations internationales ont le statut de hauts fonctionnaires, comme c'est également le cas pour les traducteurs. Dans les institutions européennes, les fonctionnaires linguistiques reçoivent le même salaire et les mêmes privilèges que les hauts fonctionnaires administratifs. À titre d'exemple, un interprète débutant à la Commission reçoit près de 600 000 Escudos par mois, nets d'impôts.

### **L'organisation de la profession**

Une présentation de la profession d'interprète ne serait pas complète si elle passait sous silence l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC). Son siège est à Genève, elle compte environ 2000 membres, répartis dans 70 pays, qui peuvent aussi bien être indépendants que permanents de ministères ou d'organisations internationales. Les conditions d'admission à l'AIIC sont très strictes. Tout candidat doit en effet trouver en son sein cinq parrains (au minimum), qui puissent attester de la qualité de son travail dans ses différentes combinaisons linguistiques. Les membres de l'AIIC et les candidats se soumettent à son code d'éthique professionnelle, qui les oblige à un respect total et absolu du secret professionnel et leur interdit d'accepter un engagement pour lequel ils ne se sentent pas qualifiés. Le fait d'être membre de l'AIIC est par conséquent un gage de sérieux, de compétence et de qualité de la part d'un interprète.

L'AIIC est en contact permanent avec les principaux employeurs d'interprètes — les organisations internationales — et négocie avec eux les conditions d'engagement et les rémunérations des interprètes indépendants. Enfin, un certain nombre de commissions et groupes de travail fonctionnent en son sein, qui se penchent sur des aspects tels que les conditions de travail ou la formation.

### **Le portugais dans les organisations internationales**

Malgré son rang de septième langue la plus parlée dans le monde, le portugais n'occupe, dans les conférences et organisations internationales, qu'une place limitée. Le portugais est langue de travail du Fonds Monétaire International, de l'Organisation des États Américains et de

<sup>1</sup> Anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

<sup>2</sup> Allemand, anglais, danois, espagnol, finlandais, français, grec, italien, néerlandais, portugais et suédois.

la Banque Interaméricaine de Développement, dont le siège est à Washington. Sur le continent européen, les institutions de l'Union Européenne (Commission, Parlement, Cour de Justice) ont le portugais parmi leurs langues de travail, ainsi que Eurocontrol, dont le siège est à Bruxelles, et l'Organisation Internationale du Café (Londres).

Des facteurs politiques et démographiques, tels que l'importance numérique de la population du Brésil pourraient, dans les années à venir, conférer au portugais une place croissante au sein des organisations internationales, en particulier celles à vocation mondiale ou liées au continent américain. À titre d'exemple, à l'Unesco, dont le siège est à Paris, les pressions exercées en faveur du portugais, qui n'est à ce jour que langue officielle, pourraient aboutir à en faire une langue de travail.

Par contre, sur le continent africain, et malgré la place qu'il y occupe, le Portugais n'est à ce jour langue de travail qu'au Bureau pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé, à Brazzaville (Congo). À l'Organisation de l'Unité Africaine, il est langue officielle, mais l'interprétation n'est pas assurée lors des réunions. Toutefois, il y est fréquemment utilisé par les organisations non gouvernementales.

### **Le portugais dans l'Union Européenne**

L'adhésion du Portugal à la Communauté Européenne en 1986, en même temps que l'Espagne, a constitué une chance énorme pour la langue portugaise. Elle a vu son statut, en Europe, passer de celui de «langue d'immigrés», à tort méprisée, à celui, nettement plus prestigieux, de langue officielle et de travail de la Communauté. Jusque là, son enseignement dans les pays européens s'adressait essentiellement aux enfants d'immigrés. Son nouveau statut suscite un regain d'intérêt de la part d'adultes. Témoin en est la floraison de cours de portugais pour étrangers dans les universités portugaises, à laquelle on assiste depuis quelques années, et qui viennent faire face à cette demande.

Des étudiants étrangers, sans aucun lien familial avec le Portugal, viennent passer un semestre ou une année de leur cursus universitaire dans des universités portugaises, grâce au programme communautaire Erasmus. Le programme Lingua prévoyait des mesures spéciales pour les langues «périphériques et peu enseignées», ce qui est le cas du portugais. Parmi les interprètes de conférence (ou les traducteurs) travaillant pour les institutions européennes, nombreux sont ceux qui se sont mis à apprendre le portugais pour l'ajouter à leurs langues de travail. Ceux qui connaissent déjà une ou plusieurs langues latines estiment pouvoir, en l'apprenant, ajouter rapidement une langue de travail à leur combinaison linguistique, et renforcer ainsi leur compétitivité sur le marché de l'interprétation.

Les mêmes phénomènes se produisaient parallèlement pour l'espagnol. Pourtant, huit ans après l'adhésion, les deux langues se trouvent dans des situations bien différentes. L'espagnol s'est désormais affirmé comme l'une des «grandes» langues de l'Union Européenne et l'interprétation en espagnol est presque systématiquement assurée dans les réunions de la Commission, ce qui est loin d'être le cas du portugais. Les délégués portugais n'ont souvent pas la possibilité de s'exprimer dans leur langue maternelle, et plus fréquemment encore, ils sont contraints de suivre les débats dans une langue étrangère.

L'absence d'une formation d'interprètes valable, dans les universités portugaises, est en partie responsable de la situation. D'autre part, bien des délégués portugais estiment dominer parfaitement au moins une langue étrangère, et ne voient donc pas d'inconvénient à se passer, lors des réunions, d'un service auquel ils ont droit. Ces facteurs, conjugués à une promotion

longtemps insuffisante de la langue, ont conduit à la situation actuelle: relégué au rang de «petite langue», aux côtés du danois et du grec, le portugais pourrait voir son statut de langue officielle et de travail de l'Union Européenne remis en cause lors d'une prochaine réforme des institutions.

### **Le marché de l'interprétation au Portugal**

Un nombre réduit d'interprètes professionnels vit et travaille au Portugal. De plus, sur les 27 membres de l'AIIIC installés au Portugal, 26 ont leur domicile professionnel à Lisbonne, et une seulement à Porto (l'auteur de cette communication). Dans ces conditions, les organisateurs de conférences font souvent appel, surtout dans le nord du Pays, à des amateurs, des personnes connaissant une ou deux langues étrangères, mais n'ayant aucune formation spécifique à l'interprétation.

Les conditions de travail qui leur sont imposées (nombre réduit d'interprètes par équipe, nombre d'heures de travail, taille des cabines, qualité du matériel, etc.) sont, le plus souvent, fort éloignées de celles fixées par l'AIIIC. Ils ne sont, bien entendu, pas non plus tenus au respect de son code d'éthique professionnelle. Pourtant, les participants aux réunions et conférences internationales qui se tiennent au Portugal n'auraient-ils pas droit à une interprétation professionnelle et de qualité, comme c'est le cas dans les autres pays d'Europe?

## **LE COURS DE SPÉCIALISATION EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ DU MINHO**

### **La formation d'interprètes de cabine portugaise**

Les rares tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour, au Portugal, de former des interprètes de conférence, ne correspondaient pas aux exigences des principaux employeurs. Hors du pays, l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT), qui fait partie de l'Université de Paris III — Sorbonne Nouvelle, a bénéficié, au cours des années 80, d'une subvention communautaire pour former des interprètes de cabine portugaise. Toutefois, le niveau des candidats étant le plus souvent trop bas, le nombre des diplômés était insuffisant et la Communauté a mis fin à son aide en 1989<sup>3</sup>.

Dès avant l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, la Commission (le SCIC) et le Parlement Européen ont commencé à former des interprètes pour ces deux cabines, par le biais de stages intensifs, d'une durée de six mois, en général. Aujourd'hui, une grande partie des interprètes portugais, dans les Institutions Européennes, sont issus de ces stages. Jusqu'à la création du Cours de Spécialisation de l'Université du Minho, ces formations — de grande qualité — étaient pratiquement la seule possibilité offerte aux jeunes de langue portugaise, souhaitant devenir interprètes.

Le Cours de l'Université du Minho présente une certaine parenté avec le stage du SCIC. Il s'inspire assez largement de son modèle. S'il se réalise, c'est grâce à une subvention accordée

<sup>3</sup> Herbulot, Florence, «L'enseignement de la traduction et de l'interprétation dans la perspective de 1992», *Le Portugais, nouvelle langue communautaire*, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle — Paris III, 1989, pp. 121-127.

par cette institution. Sa responsable et certains des enseignants sont d'anciens stagiaires formés par le SCIC, et tous travaillent pour lui, comme interprètes free lance. La formation des formateurs a été assurée par le SCIC, avant le démarrage du cours. Des interprètes fonctionnaires du SCIC viennent régulièrement à Braga pour participer aux cours. Enfin, des représentants du SCIC sont présents lors des tests de sélection des candidats et de l'examen final.

### **Le caractère post-universitaire de la formation d'interprètes**

Beaucoup d'écoles de part le monde, qui attribuent à leurs étudiants, au bout de trois ou quatre ans d'études, un diplôme de «traducteur-interprète», ne forment pas, en réalité, d'interprètes de conférence. L'enseignement qu'elles dispensent se base essentiellement sur des cours de langues étrangères. Les diplômés se tournent généralement, non vers l'interprétation, mais vers le secrétariat de direction, les relations publiques, le journalisme, l'enseignement, le tourisme, ou la traduction.

En 1970, un colloque organisé par l'Unesco aboutissait à la conclusion que «les programmes de formation qui répondent le mieux aux besoins des grands employeurs d'interprètes sont ceux qui, s'étendant sur un bref laps de temps, visent à enseigner les techniques de la traduction et de l'interprétation à des élèves possédant déjà les connaissances linguistiques requises et ayant dépassé le niveau de la licence»<sup>4</sup>.

### **Les dix critères de l'AIIIC**

En accord avec ce postulat, la Commission de la Formation de l'AIIIC a établi une liste de dix critères, auxquels devrait obéir toute formation d'interprètes:

- L'accès est réservé aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire.
- Il est subordonné à un test éliminatoire, visant à vérifier la connaissance des langues, les capacités d'analyse et de synthèse, ainsi que les connaissances et la culture générale du candidat.
- Le responsable du programme est un interprète professionnel.
- Les cours sont conçus et donnés par des interprètes professionnels en exercice.
- La formation et le choix des langues doivent répondre aux besoins du marché.
- Une large part des cours est réservée aux techniques d'interprétation (consécutive et simultanée).
- La formation doit comprendre un cours sur la déontologie et les conditions d'exercice de la profession.
- L'examen final se déroule devant un jury composé, outre les interprètes enseignant à l'école, de personnes venant de l'extérieur (représentants des organisations internationales, interprètes de conférence couvrant toutes les langues présentées à l'examen).
- À l'examen, chaque épreuve d'interprétation consécutive et simultanée est éliminatoire.
- Le diplôme décerné doit indiquer clairement les langues passives et actives de son titulaire.

Sur la base de ces critères, la Commission de la Formation de l'AIIIC établit une liste des écoles, assorties de une, deux ou trois étoiles, selon le degré de respect de ces critères. Le Cours

<sup>4</sup> Cité dans: *Conseils aux étudiants souhaitant devenir interprètes de conférence*, Genève, AIIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence), 1991, p. 12.

de l'Université du Minho, de création toute récente, et qui ne fonctionne que depuis octobre 1994, n'y figure pas encore. Mais nous sommes confiants: tous ces critères ont été scrupuleusement respectés lors de la préparation du cours et nous espérons rejoindre le petit groupe des écoles auxquelles trois étoiles ont été attribuées (l'ESIT à Paris, l'ETI à Genève, la Copenhagen Business School au Danemark, etc.).

### **Les langues**

Le marché de l'interprétation étant de dimensions très réduites, pour la cabine portugaise, il serait illusoire de vouloir former des interprètes sans tenir compte des exigences des principaux employeurs, en l'occurrence la Commission et le Parlement européen. En termes de combinaison linguistiques, la Commission exige, lors des concours de recrutement de fonctionnaires interprètes de langue portugaise, deux langues passives (combinaison A+CC) et le Parlement trois (combinaison A+CCC). La Commission recrute également des interprètes ayant la combinaison A+B+C, soient deux langues actives et une langue passive. Cette dernière catégorie d'interprètes effectue ce qu'on appelle un «retour», c'est à dire une interprétation de leur langue maternelle vers leur deuxième langue active.

Sous peine de former de futurs chômeurs, le cours de l'Université du Minho ne peut accepter que des candidats connaissant parfaitement un minimum de deux langues étrangères. Bien entendu, il n'est guère aisé de trouver des diplômés d'université correspondant à ces critères. En effet, les langues connues des candidats portugais sont, le plus souvent, le français et l'anglais (et, dans une moindre mesure, l'espagnol). Or, ces langues ont justement celles pour lesquelles l'interprétation est le moins nécessaire, puisqu'elles sont assez largement comprises par le public portugais.

En outre, comme la cabine portugaise ne dispose généralement pas d'interprètes ayant comme langues passives le néerlandais, le grec, le danois, le suédois ou le finlandais, elle se retrouve presque systématiquement assujettie au «relais» d'autres cabines (généralement française ou anglaise), pour l'interprétation à partir de ces langues. En d'autres termes, les interventions dans ces langues font l'objet d'une double interprétation avant de parvenir aux oreilles des délégués portugais.

Les candidats les plus intéressants sont donc ceux qui, outre le français et/ou l'anglais, connaissent une langue plus rare: allemand, danois, finlandais, grec, néerlandais ou suédois. Sur le marché de l'interprétation en général, la connaissance de langues d'Europe centrale et orientale (russe, polonais, tchèque, hongrois, etc.), ou celle de l'arabe, du chinois, ou du japonais, peut également constituer un atout inestimable. De tels candidats sont bien entendu des «oiseaux rares», mais leur rareté en fera justement des interprètes extrêmement recherchés. Il est tout à fait regrettable que l'enseignement de ces langues soit aussi peu développé au Portugal, car leur connaissance ouvrirait bien des portes, non seulement aux futurs interprètes, mais à l'économie du pays en général. Tout le monde le sait, la langue du Commerce n'est pas l'anglais, mais la langue du client.

En 1994/95, nous avons recruté des candidats avec, par ordre de fréquence, les langues suivantes: portugais, anglais, français, espagnol, allemand. En 1995/96, le néerlandais et le bulgare sont venus se joindre à cette liste.

### **Les connaissances extra-linguistiques**

Outre ces problèmes linguistiques, on rencontre, lors du recrutement des étudiants, une autre difficulté. Il se trouve que les candidats les mieux armés pour suivre une telle formation ne sont pas forcément les diplômés en langues. En effet, les interprètes sont appelés à travailler

dans des conférences portant sur des sujets spécialisés et extrêmement variés: l'économie, le droit, l'agriculture, l'informatique, la chimie, etc. La connaissance de ces sujets constitue un atout important et cela explique que la formation soit ouverte aux diplômés de tous horizons.

De plus, les diplômés en sciences humaines (droit, économie, relations internationales, etc.) disposent en général d'une connaissance plus approfondie du monde et de l'actualité internationale, d'une culture générale indispensable au travail de l'interprète. Toutefois, les langues n'étant généralement pas enseignées dans ces cursus (à l'exception des relations internationales), les connaissances linguistiques insuffisantes de ces étudiants ne leur permettent que rarement d'avoir accès à la formation d'interprète.

### **Sélection des candidats**

Une première sélection se fait sur dossier, afin de vérifier que les candidats remplissent bien les conditions fixées pour l'accès au cours de spécialisation («licenciatura» et deux langues étrangères). Un examen est organisé en juin, afin de sélectionner ceux qui, parmi les candidats, ont les aptitudes leur permettant de devenir interprète. Cet examen est destiné à vérifier leur connaissance des langues, y compris de la langue maternelle, leur capacité de concentration, leur esprit d'analyse et de synthèse, ainsi que leur niveau de culture générale.

Il se déroule en présence des enseignants du cours de spécialisation et de représentants du SCIC. Ces derniers apportent à l'université leur expérience des tests d'aptitude à la profession d'interprète. Le *numerus clausus* est fixé à 12. En 1994/95, neuf étudiants ont été sélectionnés et huit ont fréquenté le cours.

### **Organisation de l'enseignement**

Le cours repose sur un programme intensif, destiné à former, en huit mois seulement, des interprètes professionnels, compétents, aptes à travailler, dès le lendemain de l'examen final, pour un employeur aussi exigeant que la Commission européenne. L'horaire hebdomadaire est d'environ 18 heures, à savoir 12 heures d'exercices d'interprétation à partir des différentes langues des élèves, et six heures de cours généraux (droit, économie ou sciences politiques), destinés à parfaire leur culture générale, et en rapport avec leur future profession.

En outre, les étudiants doivent consacrer chaque jour un certain temps à la mise en pratique des techniques apprises en cours, et s'entraîner entre eux à l'interprétation consécutive ou simultanée, ou à la traduction à vue. Le cours exige donc une grande disponibilité de la part des étudiants, et ne leur permet pas d'exercer une activité professionnelle durant cette période.

### **Contenu des cours**

L'enseignement de l'interprétation suit le modèle éprouvé du stage du SCIC: Les premiers mois sont exclusivement consacrés à la consécutive. Après trois à quatre semaines d'exercices de concentration et de mémoire, on passe à la consécutive avec prise de notes. La simultanée est introduite au bout de trois mois, et son enseignement mené parallèlement à celui de la consécutive, qui se poursuit tout au long des huit mois. L'enseignement de l'interprétation simultanée a rendu nécessaire la construction, dans les locaux de l'université, d'une salle de réunion, équipée de six cabines.

C'est dans cette salle que se réalisent, au fil de l'année, outre l'enseignement de la simultanée, des simulations de conférences, permettant aux étudiants de s'entraîner «sur le vif». Ils ont également la possibilité d'assister aux conférences organisées par l'Université ou d'autres entités, afin de s'exercer en «cabine muette». Ainsi, les étudiants de la promotion 1994/95 se sont rendus, à plusieurs reprises, à Lisbonne, au Centre culturel de Belém, pour assister aux réunions de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies, agence récemment créée par l'Union Européenne.

Comme on le voit, l'enseignement de l'interprétation n'est pas en enseignement des langues, car celle-ci sont déjà connues des étudiants. Ce que nous enseignons, c'est une série de techniques, indépendamment des langues en présence. Cela explique que nos étudiants aient des langues passives, mais aussi des langues actives très différentes. Enfin, un certain nombre de cours théoriques ont également lieu. Ils sont consacrés à la profession d'interprète, son organisation et sa déontologie, aux conférences internationales, etc.

### **Débouchés professionnels**

En mai 1995, l'examen final s'est déroulé, comme l'examen de sélection, devant un jury composé en partie de représentants du SCIC. Outre le Directeur général de ce Service et le Conseiller chargé des relations avec les universités, le Chef d'unité de langue portugaise était présent. Ce dernier a offert des contrats d'agent temporaire à deux étudiants portugais, qui travaillent maintenant à Bruxelles. Une troisième étudiante portugaise, ayant dépassé l'âge limite pour le recrutement en tant que fonctionnaire, s'est vue dispensée de test pour l'inscription sur la liste d'interprètes free lance de la Commission. Les étudiants de langue maternelle française et anglaise devront, si elles souhaitent travailler pour la Commission, se rendre à Bruxelles, pour s'y soumettre à un test.

En outre, les responsables des services d'interprétation du Parlement Européen et de la Cour de Justice ont été informés des résultats de l'examen. Enfin, le simple fait que les cours soient assurés par des interprètes professionnels constitue, pour les futurs interprètes, la meilleure garantie de leur accès au marché. Il est en effet d'usage, dans toutes les écoles d'interprètes qui se respectent, que les premiers contrats de travail soient obtenus par le biais des anciens professeurs, qui sont le mieux à même de juger des capacités d'un jeune interprète, pour avoir suivi de très près sa formation.

### **CONCLUSION**

L'expérience de cette première année de formation m'inspire un certain nombre de réflexions. En premier lieu, pour que le Portugal ait une chance d'affirmer sa présence et sa langue dans les relations internationales, il n'est pas seulement urgent de former des interprètes. Il est également indispensable de développer l'enseignement des langues, et de le diversifier. Les problèmes auxquels nous nous heurtons dans le recrutement d'interprètes reflètent la situation de l'enseignement des langues au Portugal.

Dans l'enseignement secondaire, il est temps de faire une plus large part à d'autres langues que l'anglais, le français et, dans une moindre mesure, l'allemand. Pourquoi, par exemple, les langues des pays voisins — l'Espagne et le Maroc — ne sont-elles pas enseignées dans les écoles portugaises? Pourquoi des langues aussi parlées, aussi importantes, que le chinois, le russe et le japonais ne le sont-elles pas non plus?

Dans l'enseignement supérieur, il est tout à fait regrettable et anachronique que l'étude d'au moins une langue étrangère ne soit pas obligatoire dans la plupart des cursus universitaires. Le marché du travail a besoin de jeunes diplômés capables de comprendre et de se faire comprendre dans une, deux, voire trois langues étrangères, sans quoi l'économie portugaise risque fort de se retrouver de plus en plus marginalisée sur les marchés internationaux.

Enfin, afin de faire fructifier le capital acquis dans les cours de langues, il convient d'encourager nos étudiants à effectuer des séjours à l'Étranger. Les programmes Erasmus, Lingua et leurs successeurs permettent aux étudiants de développer leurs connaissances linguistiques, mais également de se plonger dans la culture, dans la vie d'un pays étranger. En cela ils contribuent à une meilleure compréhension entre les peuples. Tous les étudiants qui le souhaitent devraient avoir la possibilité de bénéficier de telles bourses d'études. Pour la première fois depuis le Moyen-Âge, l'Université est en train de redevenir internationale. Nous avons le devoir d'aider nos étudiants à ne pas laisser échapper cette chance extraordinaire qui est à leur portée.

## BIBLIOGRAPHIE

- Conseils aux étudiants souhaitant devenir interprètes de conférence*, Genève, AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence, 10, avenue de Sécheron, CH-1202 Genève), 1991, 16 p.
- FUTSCHER PEREIRA, C. — *O Português — Língua de Conferência*, Lisboa, Companhia do Triângulo, Ministério dos Negócios Estrangeiros, Direcção Geral das Comunidades Europeias, 1992, 92 p. (étude non publiée).
- HERBERT, J. — *Manuel de l'interprète — Comment on devient interprète de conférences*, Genève, Librairie de l'Université, Georg, 1952 (2e éd.), 112 p.
- HERBULOT, F. — «L'enseignement de la traduction et de l'interprétation dans la perspective de 1992» in: *Le Portugais, nouvelle langue communautaire — Actes du séminaire «Langues étrangères appliquées France-Portugal» et des Assises nationales du Portugais en France*, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle — Paris III, 1989, pp. 121-127.
- LENOËL, C.; MARLIOT, M.-C. — *Les métiers des langues*, Paris, l'Étudiant Pratique, 1992, 253 p.
- SELESKOVITCH, D.; LEDERER, M. — *Interpréter pour traduire*, Paris, Publications de la Sorbonne, Didier Érudition, Collection «Traductologie» n° 1, 1984, (2e éd., 1986), 311 p.
- *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Bruxelles-Luxembourg, Collection «Traductologie» n° 4, Didier Érudition, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1989, 281 p.
- SILVA, B. — *A Língua Portuguesa na Cultura Mundial — Os dez idiomas mais falados*, Porto, Fundação Eng. António de Almeida, Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas, 1992, 77 p.